

Eure-et-Loir
Commune d'ARCISSES

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 5 SEPTEMBRE 2024

Date de transmission de la convocation : 30 août 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le cinq du mois de septembre, le Conseil Municipal d'ARCISSES dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni à 19 h 30, sous la présidence de Stéphane COURPOTIN - Maire d'ARCISSES.

Nom Prénom	Fonction	Membres présents	Membres absents excusés	Procuration à :
COURPOTIN Stéphane	Maire d'ARCISSES et Maire délégué de Margon	X		
TRIVERO Valérie	1 ^{er} adjoint	X		
BOTINEAU William	2 ^{ème} adjoint	X		
VEDIE Edwige	3 ^{ème} adjoint	X		
ENEULT Hervé	4 ^{ème} adjoint	X		
GAUTHIER Nicole	5 ^{ème} adjoint	X		
CARLIER Thierry	6 ^{ème} adjoint	X		
RUHLMANN Philippe	Conseiller Municipal		X	Hervé ENEULT
VAUDRON Francis	Maire délégué Coudreceau	X		
BOBAULT Bruno	Conseiller Municipal		X	Valérie TRIVERO
LETANG Didier	Conseiller Municipal	X		
DEHARBE James	Conseiller Municipal	X		
DREUX Hervé	Conseiller Municipal	X		
CHERON Sylvie	Conseillère Municipale		X	
DE KONINCK Francis	Maire délégué Brunelles	X		
JOLY Jimmy	Conseiller Municipal	X		
LE BAIL Nadège	Conseillère Municipale	X		
DAVEAU Angélique	Conseillère Municipale	X		
HOCHEDÉ Véronique	Conseillère Municipale		X	
VAUDRON Aline	Conseillère Municipale	X		
HAYE GANET Mégane	Conseillère Municipale		X	Thierry CARLIER
BARBAZ Marie	Conseillère Municipale		X	Angélique DAVEAU

Le quorum étant atteint, le Président de séance a déclaré la séance ouverte.
 Hervé DREUX a été nommé secrétaire de séance.

EMPRUNT POUR LE FINANCEMENT DU LOTISSEMENT DE LA MACONNEIRE TRANCHE 2
 (Délibération 4-05/09/2024)

Stéphane COURPOTIN rappelle au Conseil Municipal que la 2^{ème} tranche de travaux pour l'aménagement du lotissement de la Maçonnerie étant engagée, il y a lieu de contracter l'emprunt de 600 000 € prévu au budget 2024.

Stéphane COURPOTIN présente les 3 offres reçues des banques :

	Durée	Taux constant	Type amortissement	Frais dossier	Échéance trimestrielle
CAISSE D'EPARGNE	15 ans	3,79%	Échéance constante	600 €	13 156,44 €
CREDIT AGRICOLE	15 ans	3,83%	Échéance constante	400 €	13 192,55 €
CREDIT MUTUEL	15 ans	3,98%	Échéance dégressive	150 €	13 328,48 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide Agricole telle que présentée ci-dessus.

Le Maire : Stéphane COURPOTIN.



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 17/09/2024
et de la publication le 18/09/2024
Fait à ARCISSES, le 17/09/2024

Le Maire : Stéphane COURPOTIN.

